Délibération n° 200326-05

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_05-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 mars 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés sans procuration : M. Baptiste BOUGIS.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Désignation des conseillers municipaux délégués

***Vu** l'article L 2122-18 du CGCT, le Maire peut, sous sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions.*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa volonté de désigner 2 délégués, avec date d'entrée en vigueur à la date d'installation du nouveau conseil municipal, ou plus précisément à la date du 20 mars 2026.

Ci-après, la liste des conseillers municipaux délégués :

1°) Monsieur **Didier DELOURME** à la fonction de Conseiller municipal délégué à **l'urbanisme**.

2°) Monsieur **Yvonnick MENIER** à la fonction de Conseiller municipal délégué à la **gestion des salles communales**.

La délégation est consentie au vu de l'article L 2122-18 du CGCT. De plus le Maire choisit librement les bénéficiaires des délégations ; elles doivent faire l'objet d'un arrêté mais par soucis de transparence Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à valider sa proposition et ce pour la durée du mandat.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR,

- **Valident** la proposition de Monsieur le Maire quant à la désignation de ces deux délégués et ce pour la durée du mandat.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/03/2026**
De son affichage en mairie le **23/03/2026**

Le Maire, Philippe GELARD

La secrétaire, Charline BONFILS

Pour expédition conforme

Le Maire, Philippe GELARD